Direction interrégionale de la mer
Sud-Atlantique

Secrétariat du Conseil maritime de façade

Bordeaux, le 12 juillet 2024

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL MARITIME DE FAÇADE SUD-ATLANTIQUE
18 juillet 2024

Mise à jour de la stratégie de façade maritime

I. Contexte général et calendrier

Conformément à l'article R. 219-1-14 du Code de l'environnement, les différentes parties du document stratégique de façade (DSF) sont mises à jour tous les six ans. La mise à jour du volet « stratégique » du DSF, adopté en 2019, a été engagée depuis près de deux ans (avec le lancement des travaux d'évaluation de l'état écologique des eaux marines)

Cette mise à jour s'inscrit aussi dans un contexte simultané de révision de la stratégie nationale pour la mer et littoral (adoptée par le décret n° 2024-530 du 10 juin 2024) et de mutualisation des débats publics avec l'éolien en mer suite à la loi accélération de la production d'énergies renouvelables (APER).

La stratégie de façade maritime (SFM) doit être adoptée par arrêté inter préfectoral à l'été 2025 pour répondre aux impératifs communautaires et au calendrier de la politique énergétique du gouvernement.

Les trois directions générales du pôle ministériel (DGAMPA, DGEC, DGALN) ont cadré le processus dans une note transmise aux préfets coordonnateurs le 14 avril 2024.

Des échéances clés jalonnent 2024, en complément de la procédure engagée par le débat public «la mer en débat » lancé le 26 novembre 2023.

- 26 avril 2024 : clôture du débat public ;
- 26 juin 2024 : remise des conclusions du débat par la CNDP ;
- 16 septembre : présentation de la stratégie de façade au Conseil maritime de façade ;
- 26 septembre : rapport de la maîtrise d'ouvrage sur l'intégration des conclusions du débat dans les projets de stratégie de façade maritime ;
- Fin septembre publication de la décision « ministre » entérinant les zones identifiées pour lancer les appels d'offre relatifs à l'éolien en mer en 2025 ;
- Octobre 2024 : saisine de l'autorité environnementale sur les SFM.

À

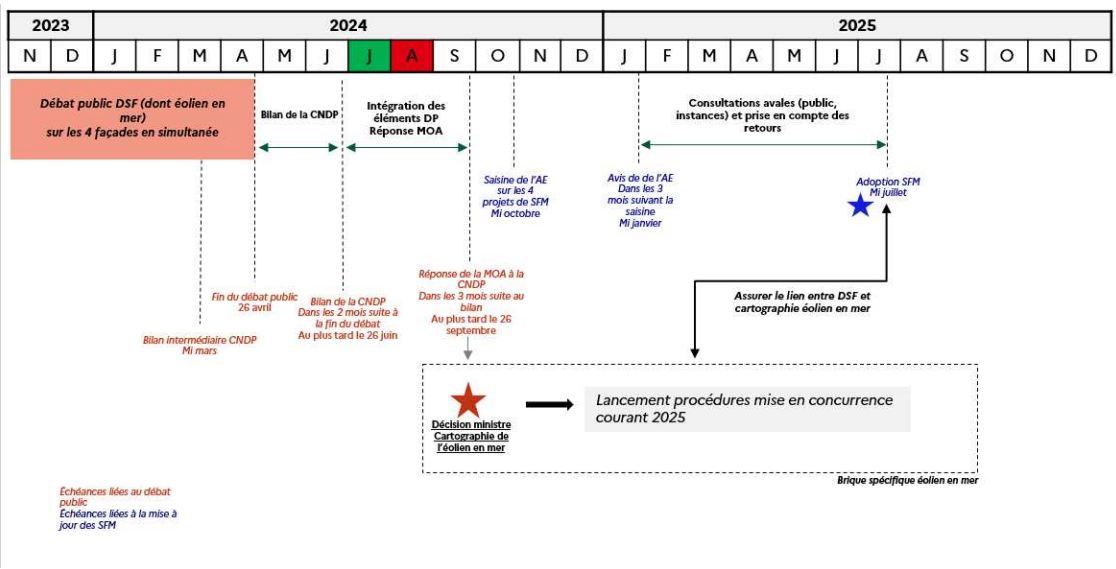

II. Les différents livrables attendus d'ici septembre 2024

La structure de la Stratégie de façade maritime adoptée en 2019 est maintenue, à savoir un document de synthèse en deux parties comprenant :

- la situation de l'existant (état des lieux écologique et socio-économique, et vision à horizon 2050) ;
- la définition des objectifs stratégiques environnementaux et socio-économiques et la représentation cartographique des choix de planification à travers la carte des vocations.

L'ensemble prend la forme d'un document socle d'une quarantaine de pages accompagné d'une série d'annexes.

Les efforts de mise à jour seront centrés sur des adaptations ciblées et cohérentes avec la SNML en tirant profit des productions réalisées pour le dossier du maître d'ouvrage (DMO) produit dans le cadre des débats publics.

Les productions intègrent au fil de l'eau les principaux enseignements du débat public et les contributions des acteurs.

- **Un état des lieux stabilisé**

L'état des lieux de 2017 se décline à la fois dans la partie synthèse et dans les annexes (synthèses relatives à l'évaluation de l'état écologique du milieu marin, fiches descriptives des activités économiques et sociales et du coût de la dégradation produites par les organismes scientifiques, fiches activités produites par les DIRM dans le cadre du DMO). Il a été mis à jour en intégrant les principales évolutions propres aux activités socio-économiques de la façade et celles résultant de l'évaluation du bon état écologique.

L'état des lieux environnemental et socio-économique a été consolidé avec les acteurs au 1re semestre 2024.

Pour élaborer l'évaluation du bon état écologique, des travaux ont été produits par les experts scientifiques dans leur domaine, responsables thématiques et de surveillance des 11 descripteurs du bon état écologique. Ces éléments ont été consolidés et stabilisés en vue de leur intégration à la stratégie de façade maritime.

- **Une vision plus fine des enjeux et étendue à horizon 2050**

La vision adoptée en 2019 portait sur 3 piliers :

- Une exigence : le maintien d'un patrimoine littoral et marin d'exception ;
- Notre projet : une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques ;
- Un levier : l'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation.

Un projet de nouvelle vision à horizon 2050 a été soumis au débat public. Il n'a pas soulevé de débats particuliers. Son contenu pourra être adapté à la marge selon les contributions du débat public.

- **Des objectifs stratégiques formalisés pour l'été 2024 (cf. fiche dédiée)**

Sur le volet socio-économique, les objectifs ont été approfondis au regard des éléments de saisine de l'état sur les volets « éolien en mer », « ports » et « productions primaires ». Une analyse des indicateurs a aussi permis de rediscuter et d'affiner certains objectifs, d'en supprimer et/ou d'en proposer de nouveaux. Cette analyse est menée au regard des ajustements opérés sur la vision à horizon 2050 et dans une logique de suivi, d'opérationnalisation et de rationalisation des indicateurs associés afin d'en suivre effectivement la mise en œuvre. Les acteurs du CMF ont contribué aux amendements.

Sur le volet environnemental, la mise à jour des objectifs environnementaux (OE) et indicateurs associés est pilotée par l'administration centrale. Ce chantier vise d'une part, à opérationnaliser les objectifs dépourvus d'indicateurs de suivi ou présentant des indicateurs non évalués voire le cas échéant à proposer leur suppression. Ce chantier vise également à simplifier et améliorer leur intitulé, voire en créer de nouveaux à la marge. À ce jour les travaux sont toujours en cours.

- **Des cartes d'enjeux environnementaux et socio-économiques mises à disposition par les opérateurs**

Une série de cartes dites d'enjeux permet de représenter l'état de l'existant, les activités maritimes et littorales, ainsi que les enjeux écologiques, les sites, le paysage et le patrimoine, les

risques littoraux, la connaissance, la recherche et la formation, les initiatives locales de planification.

La carte de synthèse des enjeux socio-économiques repart de la production de carte de 2019 et a été mise à jour avec l'appui du CEREMA.

- **La carte des vocations**

La mise à jour des zones de vocation s'appuiera sur les objectifs révisés et devra intégrer les zones propices à l'éolien en mer et les secteurs retenus pour le développement de la protection forte (ZPF).

À ce stade, il est envisagé de maintenir le découpage actuel qui n'a pas été remis en cause lors du débat public.

Sur la consolidation des limites maritimes, le SHOM accompagne les services pour s'assurer de la validité et de la robustesse des limites des zones de vocation, en privilégiant autant que faire se peut la limite terre-mer. Une publication officielle des limites des DSF sur le site du Portail National des Limites Maritimes sera assurée par le SHOM, à usage purement géomatique fin 2024.

- **Focus sur l'intégration de la planification de l'éolien en mer aux DSF**

Le projet de stratégie intègre un développement spécifique sur le sujet.

- **Focus sur la planification environnementale et la mise en place de zones de protection forte (ZPF)**

Le projet de stratégie intègre un développement spécifique sur le sujet.

- **Focus sur les annexes**

Les annexes suivantes seront élaborées/coordonnées par les opérateurs de l'État :

- Description des activités/analyse économique et sociale : CEREMA et UMR AMURE ;

- Évaluation de l'état écologique du milieu marin : Ifremer ;

- Enjeux écologiques : carte OFB ;

- Enjeux socio-économiques : carte CEREMA ;

- Fiches secteur : DIRM SA et DREAL NA ;

- Annexes spécifiques éolien en mer et zones de protection forte : DIRM SA et DREAL NA.